République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

Le Premier Ministre,

Ministre de l'Economie et des Finances

DISCOURS DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE A L'OCCASION DU FORUM SUR LE THEME

« DIASPORA FOR GROWTH »

PARIS – 22 Juin 2013

- **Monsieur le Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur ;**
- **Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en France;**
- **Mesdames et messieurs les chefs et responsables d'entreprises**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Centraux ;**
- **Mesdames et Messieurs les Responsables des Associations d'Ivoiriens ;**
- **Monsieur le Président de Diaspora for Growth ;**
- **chers compatriotes ;**

Je voudrais, avant tout propos, vous transmettre les salutations personnelles et très cordiales de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République. Il me charge de vous dire combien il aurait aimé être avec vous pour partager vos aspirations au bien-être tant dans votre pays d'accueil que dans votre pays d'origine, la Côte d'Ivoire. Devant présider personnellement plusieurs panels et activités du forum despays émergents se tenant à Abidjan du 21 au 22 juin, il a bien voulu désigner le Ministre Ally Coulibaly et moi-même pour le représenter au présent forum de Paris intitulé « Diaspora for growth »

Je voudrais donc avec le Ministre Ally Coulibaly adresser à tous les participants à ce forum nos salutations fraternelles et nosvifs remerciements pour le grand intérêt manifesté pour cette rencontre.

Nos remerciements s'adressent en particulier aux organisateurs de ce forum, le CEPICI et ses partenaires, pour l'aimable invitation qui nous est faite de présidée cette rencontre.

C'est à ce titre que je voudrais situer toute l'importance de la rencontre de ce jour dont l'objectif est de créer les conditions d'une participation accrue de la diaspora ivoirienne au développement socio-économique de notre pays.

Je saisis aussi cette opportunité pour affirmer le caractère inclusif de la vision du Président de la République de Côte d'Ivoire, et du Gouvernement, pour un développement participatif et partagé, sans exclusive.

En effet, la diaspora ivoirienne **constitue une composante importante du capital humain national**, un potentiel inestimable, en termes d'expertises diverses facilement transposable dans un environnement sociologique connu et largement partagé. C'est également une source d'épargne mobilisable pour le financement du développement et d'investissements sociaux ou économiques rentables.

Aujourd'hui, point n'est besoin de prouver comment la diaspora peut contribuer de manière significative à transformer l'économie des nations à travers des initiatives fondées sur des objectifs partagés avec les gouvernements.

Mais l'apport de la diaspora ne doit pas seulement se mesurer à l'aune de sa contribution financière et technique, mais plus largement à sa capacité à dresser des ponts entre les pays d'origine et de résidence pour faciliter à la fois les échanges économiques et les transferts sociaux.

En outre, la diaspora est susceptible d'agir en tant qu'acteur du changement, y compris sur les aspects sociaux et politiques. C'est pourquoi, sans vouloir nous appesantir, outre mesure, sur l'impact de la crise ivoirienne en ce qui concerne la cohésion sociale, je voudrais inviter chacun de vous à **s'investir dans un véritable élan de réconciliation des cœurs**.

Le Gouvernement, avec l'appui des amis de la Côte d'Ivoire, dont la France, s'emploie à créer les conditions d'un engagement plus accru de tous les Ivoiriens à l'effort collectif du développement économique et social. Il importe donc de revenir, dès à présent, aux valeurs qui ont forgé la grandeur de ce pays, de tradition libérale et d'ouverture sur l'extérieur ; pays de brassage et de diversité culturelle, pays de paix, de dialogue et de bonheur partagé.

Le renouveau de la Côte d'Ivoire, auquel nous aspirons tous, passe nécessairement par **le triomphe de la communauté de destin,** le rejet du repli identitaire et la capacité de chacun de nous à faire de ces longues années de crise une formidable opportunité **de consolider la nation en construction.**

Excellences Mesdames et Messieurs,

Les conditions d'une paix définitiveet d'un développement durable s'installent progressivement dans notre Pays, par une action assidue du Gouvernement autour des trois (03) axes prioritaires définis par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, à savoir :

- **Paix et sécurité ;**
- **Réconciliation nationale ;**
- **Reconstruction et relance économique.**

Concernant le volet «paix et sécurité », je puis vous assurer que des actions concertées et coordonnées au plan diplomatique avec les pays voisins et les efforts internes permettent de garantir la sécurité, la libre circulation des personnes et des biens, partout en Côte d'Ivoire.

La mise en place **en août 2012 du Conseil National de Sécurité**, présidée par le Président de la République à une fréquence hebdomadaire, au même titre que le Conseil des Ministres, est le gage de l'efficacité de l'action dans ce domaine. Ainsi, l'indice d'insécurité s'est significativement amélioré, passant d'un niveau de 3,8 début 2012 à 1,6 à fin mai 2013.

Par ailleurs, sur un million de déplacés internes et de réfugiés, il ne reste plus qu'environ 70.000 réfugiés repartis principalement au Liberia, au Ghana, au Togo, au Benin, en Guinée. Le Gouvernement travaille activement, notamment avec le HCR pour que la grande majorité de ces réfugiés soit de retour au pays avant la fin de l'année 2013.

Concernant le processus de réconciliation nationale, il importe de souligner que la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR), est à l'œuvre pour la restauration de la confiance entre les différentes communautés.

Le Gouvernement, de son côté, poursuit les discussions avec les Partis de l'Opposition dans le cadre d'un dialogue politique inclusif au sein du Cadre Permanent de Dialogue (CPD). De réelles avancées sont réalisées sur des questions majeures comme : la sécurité des dirigeants politiques et de leurs activités, l'accès aux media d'Etat, le financement des partis politiques, le statut de l'opposition et la réforme de la Commission Electorale Indépendante (CEI). Le dialogue avec l'opposition, interrompu pour cause d'élections locales en avril 2013, reprendra avant la fin du mois de juin, plus précisément le 24 juin avec le CPD et en principe le 27 juin avec le FPI.

La tenue des élections locales (municipales et régionales) du 21 avril 2013, après les élections législatives du 11 décembre 2011 qui ont marqué l'achèvement de l'ordre institutionnel, ont enregistré la participation de personnalités de l'opposition à la coalition RHDP au pouvoir.

En ce qui concerne, la reconstruction et la relance économique, l'économie ivoirienne a renoué avec une croissance forte en 2012.

Les performances macroéconomiques et celles portant sur la gestion des finances publiques ont été meilleures que les projections effectuées dans le cadre du programme économique et financier en vigueur avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale depuis 2011.

En effet, **le taux de croissance réel** du Produit Intérieur Brut (PIB) s'est établi à **9,8% à fin 2012**, contre une prévision initiale de **8,1%**. Ainsi, la Côte d'Ivoire a enregistré, depuis plus de 10 ans, son taux de croissance le plus élevé, pour figurer parmi les pays à forte capacité de création de richesses en Afrique et dans le monde. La **moyenne africaine est d'environ 6% en 2012**.

Les tensions inflationnistes ont été maîtrisées, confirmant les tendances historiques de maîtrise du niveau général des prix à la consommation dans la zone UEMOA. En effet, **en 2012, le taux d'inflation en Côte d'Ivoire s'est situé à 1,3%** en moyenne annuelle, grâce notamment à l'amélioration des circuits de distribution, des voies de desserte agricoles ainsi qu'aux mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la cherté de la vie.

L'exécution budgétaire s'est soldée par un déficit global mieux maîtrisé que prévu. En effet, le solde budgétaire global à fin 2012 est ressorti à**-3,4% du PIB** contre **-4,3%** projeté. Tous les critères de performance du programme économique et financier ont été respectés à fin décembre 2012, ce qui explique le récent décaissement de fonds d'environ 37 milliards de F.CFA par le FMI.

Ces performances résultent de l'effet combiné d'un ensemble de mesures et de politiques mises en œuvre par le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires.

En effet, grâce à l'effort des partenaires bilatéraux et multilatéraux, le poids de la dette extérieure sur les finances publiques, qui compromettait la croissance et la définition de politiques d'investissement viable depuis plus de trente ans, a été considérablement réduit.

Ainsi, après l'atteinte du point d'achèvement de **l'initiative PPTE en juin 2012,** la dette extérieure hors Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) avec le Gouvernement français qui constituent des investissements à impact effectif sur la population, ne représente plus, à fin 2012, que 19% du PIB contre **67,9%** en 2007.

En ce qui concerne les politiques mises en place par le Gouvernement, elles portent, notamment, sur la normalisation de la situation sécuritaire, la mise en œuvre d'une politique de relance économique basée, entre autres, sur la hausse substantielle des investissements tant publics que surtout privés ainsi que l'amélioration du climat des affaires.

Le Plan National de Développement, PND 2012-2015 d'un montant global d'environ 22 milliards de dollars US, traduit la grande ambition du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA de **« faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 » et de « réduire le taux de pauvreté de moitié à l'horizon 2015 »**

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Les projections basées sur le Plan National de Développement tablent sur une **croissance du PIB de 9% en 2013 et de 10% en 2014 et en 2015**.

Ces projections qui sont fondées sur les potentialités agricoles, minières et minérales tiennent compte des efforts d'amélioration du climat des affaires pour une augmentation des investissements privés qui représente au moins 60% de l'effort d'investissement. Fidèle à sa tradition économique libérale et d'ouverture sur l'extérieur les réformes visent à **renforcer le rôle du secteur privé comme principal moteur de la croissance**.

Sur cette base, le taux d'investissements global devrait passer de **13,7% du PIB en 2012 à 23,5% en 2015**, soit près du haut niveau des années 1970, caractérisées par le boom économique de la Côte d'Ivoire.

Pour la période 2013-2015, les investissements à réaliser s'élèvent à 9 509,9 milliards de FCFA (14,5 milliards d'Euros) dont 4 185,6 milliards de FCFA (6,4 milliards d'Euros) pour le secteur public et 5 324,3 milliards de FCFA (8,1 milliards d'Euros) attendus du secteur privé.

Les secteurs visés par les investissements privés sont, notamment les **mines**, l'**énergie**, **l'agro-industrie** et le **secteur des bâtiments et travaux publics, à travers les** routes, les ponts, les aéroports, les ports et les chemins de fer.

La politique d'investissements qui s'appuie sur la promotion des partenariats public-privé vise à satisfaire la demande intérieure en infrastructures mais également à accélérer le processus d'intégration régionale. L'objectif est de favoriser la libre circulation des personnes et des biens dans le cadre d'un espace économique viable.

A cet effet, les grands projets structurants visent, entre autres, les objectifs ci-après :

1) **l'augmentation de l'offre d'électricité** pour satisfaire la forte demande intérieure induite par la croissance et tenir les engagements de fourniture l'électricité à plusieurs pays de la sous-région, notamment le Ghana, le Togo, le Burkina Faso, le Mali et bientôt le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée Conakry. Les investissements en cours à démarrer concernent l'extension des capacités d'AZITO et de CIPREL ainsi que la construction de la Centrale thermique d'Abatta et du barrage hydroélectrique à Soubré ;
2) **la facilitation du commerce sous régional et l'accélération de l'intégration économique** : plusieurs projets intégrateurs sont en cours de préparation dans les domaines des routes et autoroutes(autoroutes Abidjan-Lagos, Abidjan-Ouaga-Niamey), du chemin de fer (Abidjan-Ouaga-Niamey-Parakou, San-Pédro-Man-Frontière de Guinée) ; de la santé et de l'éducation ; de la production vivrière en particulier le riz. Ces projets feront l'objet de partenariats public-privé dans le cadre d'appels d'offres ;
3) **la facilitation de la circulation intérieure** : il s'agit de la réhabilitation du réseau routier, de la remise en l'état des aéroports de l'intérieur du pays, pour reprendre les dessertes des villes par voie aérienne ;
4) **l'amélioration de la circulation à Abidjan** (Pont Henri Konan BEDIE, Train urbain d'Abidjan, Echangeur de la Riviera II) ;

5) **l'amélioration de l'offre de logement notamment à Abidjan** : un important programme immobilier est en cours de préparation dont une première tranche de 60.000 logements devrait démarrer en 2013 ;
6) **la création de hub de services portuaires et aéroportuaire compétitifs** (deuxième terminal à conteneur, extension du Port d'Abidjan, le projet Aérocité à l'aéroport d'Abidjan,travaux prévus sur le port et l'aéroport de San-Pedro).

En ce qui concerne le secteur financier, une importante réforme est en cours de réalisation avec pour ambition de **faire d'Abidjan la première place financière en Afrique de l'Ouest**.

Ce processus implique la redynamisation de la Bourse Régionale des valeurs mobilières (BRVM), le renforcement du sous-secteur des assurances, l'assainissement des systèmes de pensions publiques et privés, la mise en place de mécanismes viables de gestion des risques liés au crédit bancaire, la constitution d'un pool bancaire public viable et doté d'une capacité forte de financement des secteurs clés de l'économie.

C'est dans ce contexte que pourra être analysée le projet de création d'un fonds d'investissement de la diaspora dans le cadre d'une initiative privée.

Excellences,

Mesdames et Messieurs

Le jeu économique globalisé caractérisé notamment par la mobilité le capital, meten compétition les pays à la recherche de la meilleure attractivité des investissements étrangers.

L'objectif pour le Gouvernement Ivoirien est d'améliorer la compétitivité de l'économie et d'assainir l'environnement des affaires. Cela passe par la mise en œuvre d'importantes réformes, prenant en compte les finances publiques, les principaux secteurs économiques, l'Administration publique, la justice et le secteur privé.

En ce qui concerne les finances publiques, la gestion budgétaire est normalisée. En outre, les réformes en cours dans le cadre des directives communautaires sur les finances publiques visent à renforcer la transparence, l'efficacité budgétaire, à travers notamment le cadre de dépense à moyen terme (CDMT) et la gestion axée sur le résultat, ainsi que le contrôle et l'obligation de rendre compte. Le budget de l'Etat est mis en ligne sur le site Internet du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. (www.finances.gouv.ci)

Dans le secteur minier et des hydrocarbures les réformes mises en œuvre viennent de permettre à la Côte d'Ivoire d'être déclarée, le 22 mai 2013, **pays conforme aux exigences de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE).**

Dans le secteur agricole, la réforme de la filière café-cacao a permis l'amélioration de la qualité des produits ivoiriens sur le marché international tout en garantissant effectivement un prix plus rémunérateurs aux paysans, particulièrement, à concurrence de 60% du prix international CAF aux producteurs pour le cacao. Ces réformes seront étendues dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole PNIA 2012-2016, d'un montant de 2.040 milliards soit environ 4 milliards de $, pour améliorer la productivité agricole, la compétitivité des filières, et sécuriser l'accès au foncier, notamment aux petits producteurs, aux femmes et aux jeunes.

En ce qui concerne l'administration publique, l'objectif du Gouvernement est de renforcer la gouvernance et d'améliorer la prévisibilité, l'efficacité et la crédibilité de l'action administrative. C'est le sens de l'adoption du plan national de bonne gouvernance, du projet de loi relatif à la lutte contre la corruption, du code d'éthique des membres du gouvernement ;et de la création de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés publics, intégrant la société civile et le secteur privé dans son organe de décision.

En ce qui concerne les réformespour le développement du secteur privé, le Gouvernement a adopté **un nouveau code des investissements, en vigueur depuis juin 2012,** afin d'adapter le cadre réglementaire aux ambitions affichées.

En outre, les mesures spécifiques visant à améliorer l'environnement des affaires prennent en compte la réforme du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI). Celle-ci permet aujourd'hui de créer une entreprise, **en moins de 48 heures et d'obtenir un agrément à l'investissement en 21 jours**.

Dans cette même optique, le Gouvernement en concertation avec l'ensemble des intervenants vient de réduire le coût de création d'entreprise en Côte d'Ivoire, qui passe de 715 000 F.CFA, soit (1090 euros) à 182 000 F CFA, soit environ 278 euros, **soit une baisse de 72%.**

Il a également été créé et rendu opérationnel, depuis octobre 2012, le **Tribunal de Commerce d'Abidjan**, en vue de faciliter le règlement des litiges entre acteurs du secteur privé.

Les autres réformes entreprises portent, entre autres, sur :

1) le renforcement du cadre de concertation entre l'Etat et le secteur privé, acteur pleinement associé aux réformes, dont les réunions trimestrielles sont présidées par le Premier Ministre ;
2) la définition d'une typologie des Petites et moyennes Entreprises/Industries, bénéficiant de l'assistance technique et du financement des partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale (15 millions de dollars US) et la SFI, AFREXIMBANK, etc ;
3) la révision de codes sectoriels spécifiques, notamment le code de l'électricité, le code minier, le code pétrolier, dans une approche participative incluant le secteur privé et les partenaires au développement.
4) la création d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur, en vue de rationaliser les procédures d'importation et d'exportation ;
5) l'adoption d'une loi sur la concurrence pour juguler les pratiques anticoncurrentielles ;
6) l'adoption d'une loi sur l'exéquatur des décisions arbitrales ;

7) l'adoption d'un projet de loi relatif à la protection des Droits de propriété intellectuelle dans les opérations d'importation, d'exportation et de commercialisation de biens et services ;
8) la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique adéquat pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) ;
9) la réactivation du Comité de privatisation pour le lancement d'un important programme de privatisation dès 2013 ;
10) l'institution des prix nationaux d'excellence dans tous les principaux secteurs d'activités tant publics que privés. La première remise de ces prix interviendra au Palais de la Présidence le 6 août 2013, veille de la fête nationale de l'indépendance.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs

Comme vous pouvez le constater, « le Gouvernement est au travail ». Il déploie d'importants efforts pour soutenir les ambitions **d'une croissance économique forte, inclusive et durable.** Le présent forum sur le thème « diaspora for growth » ou « diaspora pour la croissance » nous donne l'occasion de vous inviter à prendre votre place dans l'édification d'un pays moderne offrant des opportunités d'affaires rentables aux investisseurs nationaux et étrangers.

Il est grand temps de jeter les bases d'un mécanisme de capitalisation des énormes capacités de mobilisation économique, financière et humaine de la diaspora, à travers, entre autres :

- le lancement prochain d'un grand projet de recensement des membres de la diaspora ivoirienne à travers le monde ;
- l'appui à l'organisation et à la structuration de cette communauté en vue notamment de renforcer la qualité du dialogue avec le Gouvernement et sa capacité contributive à l'œuvre de développement national ;
- l'organisation de rencontres régulières d'échanges avec la diaspora tant à l'extérieur qu'en Côte d'Ivoire pour favoriser l'émergence de projets individuels et collectifs ;
- la présence plus accrue des cadres ivoiriens dans les institutions régionales et internationales.

Je voudrais appeler les membres de la diaspora ivoirienne à travers le monde à la responsabilité et à l'engagement résolu à la politique d'intégration du Gouvernement sous la haute autorité du Président de la République. La création d'un département ministériel dédié est la traduction de cette volonté politique.

C'est sur cet appel que je voudrais terminer mon propos en souhaitant à tous des échanges fructueux au cours de cetimportant forum.

Je vous remercie de votre aimable attention.